

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DUCT 190 Demande de subvention sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de travaux de voirie dans le 12e arrondissement.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter une subvention de 37.500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à solliciter une subvention de 37.500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement de travaux d'implantation de deux points lumineux et bilan de la glissance des marches sur la passerelle rue des Meuniers, d'aménagement d'une traversée piétonne équipée de signalisation lumineuse tricolore au carrefour des rues de Charenton et Nicolai, de sécurisation du passage piéton par l'aménagement d'oreilles et d'un passage surélevé au carrefour des rues Daumesnil et Miche Bizot dans le 12e arrondissement.

Article 2 : La somme de 37 500 euros sera inscrite en recette sur le budget municipal d'investissement de la DUCT au chapitre 13, nature 1321, fonction V020.